

ASSEMBLÉE GENERALE DU 15 OCTOBRE 2021

RAPPORT
D'INFORMATION

PROJET IN/JUSTICE

ASSEMBLEE GÉNÉRALE DU 15 OCTOBRE 2021

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| SOMMAIRE | 2 |
| I. CONTEXTE | 3 |
| II. METHODOLOGIE | 4 |
| 1. BAROMETRE ODOXA DES DROITS ET DE L'ACCES AU DROIT EN FRANCE | 4 |
| 2. SONDAJE IFOP SUR « LE REGARD DES FRANÇAIS SUR LES INJUSTICES » | 4 |
| 3. ECHANGE DES ELUS DU CNB AVEC DES THINK TANKS | 5 |
| 4. ECHANGE DES ELUS DU CNB AVEC DES ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE | 5 |
| 5. LANCEMENT D'UNE CONSULTATION CITOYENNE AVEC MAKE.ORG | 5 |
| 6. FAIRE CONNAITRE LA DEMARCHE DU CNB | 6 |
| a) L'envoi de newsletters | 6 |
| b) Réalisation d'un ouvrage | 6 |
| III. LES INJUSTICES DANS TOUS LEURS ETATS | 7 |
| 1. INJUSTICES GEOGRAPHIQUES | 7 |
| a) L'isolement comme source d'injustice | 7 |
| b) Un sentiment d'abandon | 7 |
| c) Des réponses insuffisantes de l'Etat | 8 |
| d) Un accès au droit difficile | 9 |
| 2. INJUSTICES ECONOMIQUES ET SOCIALES | 11 |
| a) Du renoncement aux droits | 11 |
| b) Du sentiment d'injustice chez les chefs d'entreprise | 12 |
| 3. INJUSTICES CITOYENNES | 14 |
| a) Un sentiment d'appartenance en retrait | 14 |
| b) Le recul des libertés fondamentales | 15 |
| c) Un manque d'accès à la connaissance | 16 |
| d) La transition écologique, comme une goutte de trop | 17 |
| IV. ANNEXES | 18 |

I. CONTEXTE

L'élection présidentielle représente un temps fort de la vie démocratique française. Même si le taux d'abstention atteint des niveaux records, elle demeure un rendez-vous important pour l'ensemble des Français, permettant de dresser un bilan des actions réalisées et de voter soit pour un nouveau projet politique soit pour la continuité de l'existant. Le temps des élections est aussi le temps des débats dans lesquels la profession d'avocat a toute sa place.

L'élection présidentielle est l'occasion d'affirmer la place que la profession d'avocat entend tenir. Si l'avocat est institutionnellement considéré comme un auxiliaire de justice, la réalité de son quotidien repose sur le diptyque : acteur au service de la justice et assistant au service des personnes et des entreprises. Cette dualité est encore aujourd'hui trop méconnue des pouvoirs publics. Inscrit au cœur de la cité, il a pour vocation d'être le réceptacle de toutes les remarques de nos concitoyens et d'être le réceptacle des injustices subies par les uns et les autres. De l'individu menacé d'une procédure d'expulsion au chef d'entreprise subissant une concurrence déloyale, les injustices touchent l'ensemble des corps sociaux sans déterminisme préalable. L'avocat, en tant que corps intermédiaire, a un rôle majeur à jouer dans la société afin d'aider à réparer les situations d'injustices, afin de conseiller et « *d'expliquer le Droit pour atteindre le Juste* » selon l'expression de la professeure Marie-Anne Frison-Roche. Il participe au renforcement du lien entre citoyen et justice qui semble aujourd'hui s'effriter. Tout à la fois intermédiaire, éducateur, accompagnateur, défenseur, à l'écoute, il est central dans l'explication et l'application de la loi.

Nous constatons que l'injustice se nourrit principalement d'une incompréhension du fonctionnement des institutions, en particulier de la justice, qui apparaissent alors comme génératrices de nouvelles injustices. Un récent sondage réalisé par le CSA, pour le Sénat, vient confirmer ce point : 1 Français sur 2 connaît mal le fonctionnement du système judiciaire¹. Il faut ajouter à cette donnée le résultat de l'étude menée par l'IFOP pour le CNB : 44% des Français estiment que c'est dans le domaine de la justice que les injustices sont les plus nombreuses².

Il est donc évident que les avocats ont un rôle essentiel dans une société démocratique, justifiant les travaux engagés par le CNB dans le cadre du projet IN/JUSTICE.

Cette réflexion doit trouver écho dans les Etats généraux de la justice, initiés par le Président de la République afin de renforcer la visibilité et la légitimité de la profession auprès des concitoyens, des pouvoirs publics et des candidats à l'élection présidentielle. L'objectif est de porter, de proposer des pistes de solutions pour rétablir la confiance de chacun d'entre nous envers la justice en rappelant les principes de notre société démocratique auxquels la profession est attachée.

D'Arnaud Montebourg à Marine Le Pen ou Valérie Pécresse, de Xavier Bertrand à Nicolas Dupont-Aignan ou encore d'Eric Zemmour à Michel Barnier en passant par Manuel Valls, la rhétorique électorale laisse place à des déclarations sur de possibles suspensions des garanties de l'Etat de droit au nom d'une certaine « souveraineté nationale ».

¹ « Le rapport des Français à la justice », CSA pour le Sénat, septembre 2021.

² « Le regard des Français sur les injustices », IFOP pour le CNB, juin 2021.

Les avocats, vigies des libertés, tiennent un rôle primordial dans un Etat de droit et partout où les avocats sont menacés, ce sont les bases de la société démocratique qui sont attaquées. A l'heure où ces candidats putatifs à l'élection présidentielle s'en prennent au droit européen et au bloc de constitutionnalité, il est du devoir de la profession d'avocat d'en rappeler l'importance.

II. METHODOLOGIE

Afin de mener à bien ce projet et de réaliser un travail de diagnostic sur les injustices, le CNB a mis en place plusieurs actions :

1. Baromètre ODOXA des droits et de l'accès au droit en France

Le CNB a présenté au mois de juin 2021 les résultats du Baromètre des droits et de l'accès au droit en France, réalisé par l'institut de sondage ODOXA. Cette deuxième édition du baromètre révèle le recul des droits fondamentaux et les difficultés d'accès au droit des Français.

- Plus d'un Français sur trois affirme que, là où il habite, il est difficile d'accéder aux tribunaux (35%) et qu'il est difficile de faire valoir ses droits (37%).
- Un phénomène renforcé par d'importantes disparités géographiques, puisque ce chiffre atteint 58% dans les Outre-Mer.
- On y apprend également que 77% des Français ressentent que les libertés et les droits fondamentaux ont tendance à reculer, un sentiment encore plus marqué dans les Outre-Mer, où ce chiffre atteint 84%.

Dans ce contexte, 82% des Français estiment que faciliter l'accès aux avocats améliorerait l'accès au droit.

2. Sondage IFOP sur « le regard des Français sur les injustices »

Le sondage IFOP pour le CNB, première étude nationale sur l'injustice, permet de mesurer l'ampleur de la perception de ces injustices par les Français.

- Pour 67% des Français, ne pas manger à sa faim, ne pas nourrir convenablement ses enfants est l'injustice considérée comme la plus insupportable, devant le fait d'être discriminé en fonction de son origine, sa couleur de peau, son orientation sexuelle ou sa situation sociale.
- 71% d'entre eux estiment que les injustices augmentent.
- Pour 44% des Français, c'est dans le domaine de la justice que les injustices sont les plus nombreuses, devant les impôts et les taxes (42%) et le monde du travail, de l'entreprise (39%).
- Les médecins arrivent en première position des acteurs en qui les Français ont confiance pour résoudre les injustices (84%), suivis des enseignants (73%), de la Police (64%) et des associations et ONG (60%). Les avocats sont en 5^{ème} position avec 52%. Le gouvernement (29%) et les parlementaires (22%) arrivent en dernières positions.
- Ils font toutefois confiance aux avocats pour résoudre les injustices (52%).

Rapport présenté à l'Assemblée générale du 15 octobre 2021

Ce rapport interne à l'institution et non soumis au vote ne présente aucun caractère définitif et ne doit en aucun cas faire l'objet d'une diffusion ou d'une réutilisation en dehors de ce strict cadre.

- 59% des Français disent ressentir souvent un sentiment d'injustice dans leur vie quotidienne.
- Pour 45%, c'est dans leur vie sociale et pour 44%, dans leur vie professionnelle.
- Enfin, pour 48% des sondés, ce qui semble le plus injuste en matière de Justice est le fait qu'elle ne soit pas la même pour tous, qu'elle soit lente (44%) ou encore qu'elle ne soit pas toujours à l'écoute des victimes (34%).

3. Echange des élus du CNB avec des Think Tanks

Durant le mois de juin 2021, plusieurs réunions ont été organisées, notamment avec l'Institut Montaigne et la Fondation Jean Jaurès pour explorer les trois thématiques du projet : l'injustice géographique, l'injustice économique et sociale et l'injustice citoyenne.

Ainsi, une vingtaine d'élus du CNB a échangé avec les experts de l'Institut Montaigne représenté par **Harold Epineuse**, secrétaire général adjoint et directeur exécutif de l'Institut des hautes études sur la justice et de la Fondation Jean Jaurès, représentée par **Achille Warnant**, doctorant en géographie à l'École des hautes études en sciences sociales, **Sébastien Podevyn-Menant**, politologue, directeur général de France Silver Eco et **Adrienne Brotons**, économiste, co-directrice du projet de développement de la voiture autonome au sein du groupe Renault-Nissan-Mitsubishi.

4. Echange des élus du CNB avec des acteurs de la société civile

A l'occasion de l'Assemblée générale du 2 juillet 2021, **Marina Chauvel** (avocat au barreau de Rouen) et **Laurence Joly** (ancienne bâtonnière de Thonon-les-Bains, Léman, Genevois) ont présenté le diagnostic sur les injustices géographiques, **Emilie Chandler** (avocate au barreau de Paris) et **David Levy** (avocat au barreau de Paris), celui sur les injustices économiques et sociales et **Caroline Mecary** (avocate au barreau de Paris), **Grégoire Niango** (avocat au barreau de Nancy) et **Jean-Baptiste Blanc** (avocat au barreau de Marseille), celui sur les injustices citoyennes.

Depuis, et afin de partager ces analyses, plusieurs rencontres ont été organisées avec des acteurs de la société civile.

- **Jérôme Briend**, conseiller technique à l'Assemblée des départements de France ;
- **Karine Goulet**, secrétaire générale des Régions de France ;
- **Béatrice Clicq**, secrétaire confédérale Force Ouvrière ;
- **Philippe Mayol**, directeur général de la Fondation Terre Solidaire ;
- **Anne-Cécile Mailfert**, présidente de la Fondation des Femmes ;
- **Lionel Vignaud**, directeur des affaires économiques, juridiques et fiscales de la CPME.

Sont d'ores et déjà organisées des rencontres avec le **MEDEF**, la **CFDT**, ainsi que la **Fédération des Acteurs de la Solidarité**.

5. Lancement d'une consultation citoyenne avec Make.org

Le CNB lancera le 22 octobre prochain une grande consultation citoyenne, élaborée en collaboration avec Make.org.

Make.org est une civic tech qui organise des consultations en ligne pour les citoyens avec une solution digitale de consultation simplifiée. C'est une organisation indépendante, encourageant une participation active des citoyens.

Make.org permet de faire ressortir des propositions et d'identifier celles qui peuvent faire consensus ou à l'inverse, être clivantes.

- Une question est posée, unique et ouverte, simple et claire.
- Les propositions citoyennes sont publiées et les répondants réagissent à celles-ci. Ils peuvent également en ajouter.
- Un système de modération est mis en place et un algorithme anti-trolling est appliqué.

La question formulée dans le cadre de cette consultation est :

« Comment favoriser l'accès au droit pour lutter contre les injustices ? »

L'objectif est de recueillir, durant les 2 mois que durera la consultation, un maximum de participations citoyennes. Les propositions les plus plébiscitées permettront notamment de nourrir les réflexions du CNB dans le cadre du projet et d'asseoir le cas échéant la légitimité de la démarche.

La consultation s'adresse à l'ensemble des citoyens dont font partie intégrante les avocats qui pourront y prendre part de manière individuelle.

En aucun cas les consultations sur Make.org n'engagent les organisateurs. Le CNB ne formalise donc aucune promesse de reprise des propositions.

6. Faire connaître la démarche du CNB

a) L'envoi de newsletters

Pensée comme un « carnet de bord », une newsletter « projet IN/JUSTICE » sera éditée régulièrement à destination tant des avocats que des pouvoirs publics et permettra de présenter la progression du projet. Elle donnera la voix aux acteurs du projet, membres du CNB et partenaires extérieurs.

b) Réalisation d'un ouvrage

Le projet IN/JUSTICE se concrétisera par l'édition d'un ouvrage comportant les différents diagnostics réalisés et leurs analyses, ainsi que des contributions des acteurs de la société civile rencontrés tout au long du projet.

Cet ouvrage « manifeste », sera édité en mars 2022 et permettra à la profession de faire valoir son positionnement auprès des candidats aux élections, présidentielle et législative, à venir.

Ce rapport d'information est un point d'étape dans ce travail et sera complété ultérieurement par d'autres réflexions et contributions.

Il appartiendra aux élus du CNB d'entériner les lignes directrices qui seront présentées aux différents candidats à l'élection présidentielle.

III. LES INJUSTICES DANS TOUS LEURS ETATS

1. Injustices géographiques

a) *L'isolement comme source d'injustice*

Le constat principal du diagnostic révèle que l'isolement géographique induit un ressentiment, à l'origine du sentiment d'injustice. Cette sensation d'isolement n'est pas l'apanage des territoires isolés ou enclavés, elle se retrouve également très fortement dans les villes moyennes, touchées par la paupérisation, la désindustrialisation, ces villes où le lien social disparaît progressivement avec la fermeture des commerces ou encore des services publics de proximité.

Ainsi, des problématiques économiques et sociales peuvent s'ajouter à ces injustices géographiques, renforçant alors le sentiment d'injustice. L'impression de non prise en considération, d'absence d'écoute de la part des pouvoirs publics au sujet de ces injustices ressenties ont pu par exemple nourrir des mouvements contestataires (comme celui des « Gilets Jaunes ») nous ont expliqué certains interlocuteurs rencontrés.

b) *Un sentiment d'abandon*

Ce sentiment d'abandon géographique, lié notamment à une certaine désertification « *est également accentué par un abandon des pouvoirs publics issu de choix de politiques publiques. Il n'y a pas de fatalité ni de déterminisme géographique* » précise **Laurence Joly**. L'augmentation du chômage, l'absence ou la disparition de l'offre culturelle, des services publics, des transports, sont autant d'éléments subis par les populations renforçant les sentiments d'injustice.

Gilles Babinet, de l'Institut Montaigne indique que dans ces espaces, « *les perspectives de la révolution numérique, de l'e-commerce, de l'intelligence artificielle, des révolutions énergétique et environnementale y sont perçues, par expérience, surtout comme des menaces³* ».

Si une inégalité de fait peut-être vécue comme acceptable pour un individu, c'est bien souvent le traitement par les politiques publiques des inégalités qui peut jouer sur le sentiment d'injustice.

Ainsi, ont été supprimés entre 1980 et 2013 :

- -24% d'écoles primaires ;
- -36% de bureaux de poste ;
- -31% de centres de perception ;
- -48% de maternité ;
- -4% d'hôpitaux.

Ces fermetures des services publics, souvent guidées par une vision uniquement comptable de l'Etat, ne permettent plus d'assurer les missions prévues pour les usagers.

³ « Enjeux numériques des territoires : le citoyen-utilisateur au centre des réflexions », Gilles Babinet, Institut Montaigne, 2019.

Comme l'a expliqué **Béatrice Clicq**, secrétaire confédérale Force Ouvrière lors d'une rencontre au CNCB le 22 septembre 2021, « *si on ne regarde que l'aspect financier, on ne peut pas répondre à l'ambition sociétale. On assiste à une désertification organisée de l'Etat* ». Pour **Sophie Ferry** (avocate au barreau de Nancy), « *une vision comptable de l'organisation du service public échoue à prendre exactement en compte la structure géographique, démographique et sociale de chaque territoire. Une telle organisation induit un isolement, une défiance et donc, un sentiment d'injustice* ».

D'ailleurs, ce constat renvoie à un rapport d'information élaboré en octobre 2019, par les députés **Jean-Paul Dufrègne** (GDR, Allier) et **Jean-Paul Mattei** (Modem, Pyrénées-Atlantiques), intitulé : « *Services publics dans les territoires ruraux : pour une relance de l'aménagement du territoire*⁴ ». Ils y font état notamment de l'importance des services publics pour l'attractivité des territoires ruraux. En effet, « *sans services publics, de nouveaux habitants ne s'installent pas. Sans population, les services publics disparaissent* ».

c) *Des réponses insuffisantes de l'Etat*

Face aux reculs des services publics de proximité, l'Etat a misé sur deux solutions : à la fois la dématérialisation des services et la mutualisation et la mobilité de ceux-ci.

Si la numérisation a permis une amélioration de l'accès au service public pour un grand nombre d'utilisateurs, il ne s'agit pas de voir dans le numérique « *une solution magique et une fin en soi* » tel que nous l'a d'ailleurs rappelé **Harold Epineuse**, expert de l'Institut Montaigne. Tandis que la promotion du numérique devrait être une opportunité pour repenser le fonctionnement des services publics, **Sébastien Podevyn-Menant**, de la Fondation Jean-Jaurès nous indiquait que « *ce changement n'est pensé que comme une transposition et dans une logique de coupe budgétaire* ».

Le numérique peut malheureusement constituer des barrières supplémentaires pour certains publics et constituer ainsi un facteur d'aggravation des injustices. Et les difficultés sont multiples : manque de connaissance, d'équipements informatiques, problème de couverture réseau, refus du numérique, etc.

- L'illectronisme prive 23% de la population de l'accès facilité, voire de l'accès tout court, à toute une variété de services publics.
- Le taux d'accessibilité des sites en ligne de service public pour les personnes en situation de handicap n'est que de 5%.
- 19% des Français n'ont pas d'ordinateur à domicile, 27% d'entre eux n'ont pas de smartphone et quand bien même, l'utilisation d'un smartphone ne suffit pas pour effectuer des démarches administratives.

Ces données issues d'un rapport du Défenseur des droits⁵ révèlent des situations initiales inégalitaires qui, en raison des politiques publiques de numérisation et de dématérialisation, conduisent à des situations d'injustices. Or, comme l'écrivait **Jacques Toubon** dans ce rapport publié en 2019, « *aucune organisation administrative, aucune évolution technologique ne peut être défendue si elle ne va pas dans le sens de l'amélioration des droits, pour tous et pour toutes* ».

⁴ « Services publics dans les territoires ruraux : pour une relance de l'aménagement du territoire », Jean-Paul Dufrègne et Jean-Paul Mattei, rapport d'information, Assemblée nationale, 10 octobre 2019.

⁵ « Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics », Défenseur des droits, 2019.

La mutualisation des services publics envisagée par l'Etat, notamment dans le cadre de l'offre intitulée « France services » a pour objectif de permettre à chacun des citoyens d'avoir accès à moins de 30 minutes de son domicile d'un espace proposant un accompagnement sur une multitude de sujets : santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, numérique.

Néanmoins, cette mutualisation éloigne géographiquement de fait les citoyens de ces services, alimentant un sentiment d'injustice. Ainsi, la question des transports et de la mobilité est au cœur des enjeux d'injustice géographique. Afin de pallier cet éloignement et pour les usagers qui ne pourraient pas se déplacer, des services mobiles sont déployés. Près de 1 500 bus, organisés par l'Etat et les collectivités territoriales, se déplacent sur l'ensemble du territoire français afin de faciliter l'accès de tous les citoyens à des services publics.

Comme le résume **Emilie Chandler**, « *il est essentiel de maintenir les deux axes : une numérisation des services publics, notamment de la justice intelligente et un point d'accès physique pour les personnes qui ne pourraient pas utiliser le numérique pour diverses raisons* ».

Si l'Etat fait des efforts pour demeurer présent au plus près de chacun des citoyens, la réalité du ressenti semble pointer des défaillances.

En 2017, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) indiquait dans une étude que 30% des Français avaient le sentiment d'habiter un territoire délaissé par les pouvoirs publics⁶.

d) Un accès au droit difficile

Le constat général sur l'accessibilité complexe à la justice est exponentiel en Outre-Mer, comme le révèle la deuxième édition du Baromètre des droits et de l'accès au droit en France réalisé par ODOXA pour le CNB.

- Plus d'un Français sur trois affirme que, là où il habite, il est difficile d'accéder aux tribunaux (35%) et qu'il est difficile de faire valoir ses droits (37%), une problématique encore plus présente en Outre-Mer : 58% des ultra-marins affirment qu'il est difficile de faire valoir leurs droits. Seuls 15% des Français affirment qu'ils peuvent très facilement accéder aux tribunaux là où ils habitent et 11% qu'ils peuvent très facilement faire valoir leurs droits. Surtout, l'accès au droit est loin d'être égal selon la région dans laquelle les Français vivent. Les Normands, par exemple, sont près d'un sur deux (48%) à affirmer qu'ils accèdent difficilement à un tribunal. Mais les chiffres les plus alarmants localement concernent surtout la question de la difficulté de faire valoir ses droits. 58% des habitants d'Outre-Mer partagent en effet ce sentiment et plus particulièrement en Guyane (70%), aux Antilles (60%) ainsi qu'à la Réunion et à Mayotte (63%).
- Plus largement, la tendance est préoccupante puisque pour les deux tiers des concitoyens (67%), l'accès au droit est devenu plus difficile ces dernières années.

⁶ Etude du Credoc citée dans « Sentiments d'injustice. Des inégalités à fleur de peau », Aurélien Boutaud, Grand Lyon Métropole, juin 2020.

Marina Chauvel fait état d'un exemple illustrant parfaitement ces problématiques géographiques et l'injustice qui peut survenir en conséquence. « *Une famille vivant dans la campagne normande est convoquée à une audience du juge des enfants du tribunal judiciaire de Rouen à 9h00. On lui reproche des manquements dans la prise en charge de ses enfants et le juge envisage un placement. Cette famille n'a pas de voiture, peu de moyen et ne peut donc se déplacer en taxi ou indemniser un proche qui accepterait de les conduire en voiture au tribunal. Il n'y a pas de transports (car ou train). Elle ne comparaitra donc pas.* »

Mais il n'y a pas de fatalité. D'ailleurs, **Jérôme Briend**, conseiller technique à l'Assemblée des départements de France précise que « *si les départements ne disposent pas de la compétence de la justice, il est néanmoins possible d'initier des projets. Les départements sont en mesure de proposer l'ingénierie pour des maisons de droit et de la justice par exemple* ». Du côté des Régions de France, **Karine Goulet**, secrétaire générale, nous indiquait pour sa part que « *la région a longtemps été un échelon éloigné des citoyens. Mais elle se retrouve de plus en plus à devenir un acteur de proximité. Cela s'est vérifié pendant la crise de la Covid-19 et certaines initiatives d'urgence mises en place au plus près des citoyens doivent être pérennisées* ».

Face à ces constats, 82% des Français estiment que faciliter l'accès aux avocats améliorerait l'accès au droit, les ultra-marins étant encore plus unanimes sur cette idée (88%). Pour **Bernard Fau** (avocat au barreau de Paris), « *dans le mouvement d'éloignement entre la justice et le citoyen que nous observons, les avocats ont un rôle majeur à jouer. Ils sont, grâce à l'important maillage territorial des cabinets, des acteurs de proximité et ce sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultra-marin* ».

C'est notamment l'importance de ce maillage qui permet à la profession d'être la plus connue du système judiciaire comme le révèle le sondage CSA pour le Sénat précédemment cité. En effet, ils sont les acteurs les mieux connus (84%) devant les juges des enfants (72%) ou encore les huissiers (70%). Arrivent en dernière position les médiateurs et conciliateurs de justice (62%) et les juges d'applications des peines (61%)⁷.

⁷ « Le rapport des Français à la justice », op.cit.

Nous sommes donc face à plusieurs problématiques.

L'accès du justiciable aux droits et à la justice :

- Comment la profession peut-elle capitaliser sur son maillage territorial afin de renforcer l'accès au droit sur le territoire hexagonal et ultra-marin ?
- Faut-il différencier la politique d'accès au droit en fonction des contraintes géographiques ? Par quels types d'initiatives locales cela passe-t-il ? Faut-il associer les collectivités territoriales ?
- Comment favoriser l'accès du justiciable aux lieux de justice ? La création d'un « ticket de transport », conçu en partenariat avec les régions, qui pourrait être mis en place pour les bénéficiaires de l'AJ est-il une solution ?

Le numérique comme vecteur d'accès au droit :

- Faut-il envisager de réguler la politique de dématérialisation des services publics afin d'éviter les phénomènes d'exclusion et de renoncement ?
- Comment peut-on lutter contre la déshumanisation liée à la numérisation ?
- Faut-il imposer le maintien d'un accueil physique du citoyen ?
- Faut-il donner une place à l'intelligence artificielle dans l'amélioration de l'accès au droit ?

2. Injustices économiques et sociales

La sortie de l'économie industrielle et l'entrée dans une économie numérique pose de sérieuses questions quant au statut du travailleur, de l'avenir du travail indépendant et du sentiment d'injustice qu'il peut y avoir entre le statut indépendant et celui des salariés. Comme l'indiquait **Adrienne Brotons**, de la Fondation Jean Jaurès, « *les emplois intermédiaires sont amenés à disparaître. Seront mis en avant les emplois hautement qualifiés avec une rémunération importante et à l'autre extrémité, il y aura des personnes à très faible qualification et rémunération* ».

Une très grande polarisation du marché du travail va se développer accélérant ainsi le décrochage économique des classes moyennes et populaires par rapport aux classes aisées qui ont davantage profité de la mondialisation.

Pour **David Levy**, « *comme la justice, l'injustice est aveugle. Tout le monde peut souffrir d'injustice, les personnes privées comme les acteurs économiques et les chefs d'entreprise, et ces derniers peuvent aussi être amenés à renoncer à leurs droits. Ces renoncements ne sont pas acceptables dans une société qui repose sur la croissance et le postulat de la redistribution des richesses générées par l'activité économique* ».

a) Du renoncement aux droits

Il n'est pas acceptable qu'un chef d'entreprise renonce à lancer son projet du fait de lourdeurs administratives, qu'un bénéficiaire d'aides sociales renonce à ses aides, ou qu'une victime renonce à porter plainte. Qu'il s'agisse d'un renoncement au droit de vote lors d'échéances électorales ou aux droits dans le cadre d'aides sociales qui ne sont pas demandées, les différentes formes de renoncement interrogent autant qu'ils inquiètent, tant l'exercice des droits est constitutif d'un Etat

de droit. Ce renoncement peut être expliqué en raison d'une certaine défiance que les citoyens peuvent avoir envers la justice comme le dit **Jean-Baptiste Blanc** ; « *le sentiment d'inefficacité de la justice entraîne un renoncement aux droits et donc une situation d'injustice* ».

Malgré la première place de la France en part du PIB consacré aux dépenses publiques sociales au niveau de l'OCDE (32%), beaucoup de personnes renoncent à leurs droits. 36% des bénéficiaires du RSA ne demanderaient pas l'aide à laquelle ils ont droit. Même s'il n'existe pas de données officielles, l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore) estimait en 2012 que chaque année, n'étaient pas versés à leurs destinataires⁸ :

- 5,7 milliards d'euros de revenu de solidarité active (RSA) ;
- 700 millions d'euros de couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C aujourd'hui Complémentaire santé solidaire) ;
- 378 millions d'euros d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS).

Dans un rapport réalisé conjointement entre le Secours Catholique et Odenore⁹, publié en 2021, les auteurs indiquent que les personnes vivant en logement précaire sont souvent en fort risque de non-recours, se surajoutant parfois à leurs difficultés le fait de ne pas avoir de domiciliation.

Ce sont bien souvent les personnes qui ont le plus besoin des services publics qui rencontrent le plus de difficultés à faire les démarches pour accéder à leurs droits¹⁰.

- Une personne précaire sur quatre est confrontée à ce type de situation, contre 17% des personnes ne déclarant pas de difficultés financières ;
- 80% des personnes pensent qu'une décision défavorable d'un service public peut être contestée, une personne sur trois éprouvant des difficultés dans ses démarches administratives pense que c'est impossible et 12% des personnes qui rencontrent ces difficultés abandonnent *in fine* leurs démarches.
- Les principales difficultés évoquées sont les suivantes : demande répétée de pièces justificatives (38%), difficultés à contacter quelqu'un (38%), le manque d'information (30%). Mais l'on retrouve également les rendez-vous multiples, les déplacements entre organismes, le silence des administrations, la non-compréhension des réponses apportées, parfois non motivées, le rejet des recours malgré les arguments avancés, etc.

b) Du sentiment d'injustice chez les chefs d'entreprise

Les injustices touchent tous les corps sociaux et le monde de l'entreprise n'est pas épargné par ce sentiment. Selon une étude réalisée pour l'Institut Montaigne¹¹ :

⁸ « [L'envers de la « fraude sociale ». Le scandale du non-recours aux droits sociaux](#) », Philippe Warin, ODENORE, 2012.

⁹ « [Droits sociaux : en finir avec le non-recours](#) », Secours Catholique, ODENORE, avril 2021.

¹⁰ « [Enquête sur l'accès aux droits. Relations des usagères et usagers avec les services publics : le risque du non-recours](#) ». Défenseur des droits, 2017.

¹¹ « [Les chefs d'entreprise et la justice en France](#) », étude Kantar/Institut Montaigne, février 2020.

- Pour près d'un chef d'entreprise sur deux, la justice n'est pas adaptée aux évolutions de la société (53%)
- 63% considèrent qu'elle n'est pas la même pour tous.
- Pour 52% d'entre eux la rapidité de la justice s'est détériorée et pour 44%, c'est son efficacité qui s'est affaiblie.

Cette étude met en valeur trois propositions qui rencontrent le plus d'adhésion chez les chefs d'entreprise :

- Le raccourcissement des délais de procédure ;
- Une formation renforcée des juges aux réalités des entreprises ;
- Une meilleure information du justiciable à toutes les étapes de la procédure.

Les échanges qui se sont déroulés avec **Lionel Vignaud**, directeur des affaires juridiques, économiques et fiscales de la CPME ont permis de confirmer le diagnostic réalisé jusqu'ici s'agissant des différents sentiments d'injustices qui peuvent être vécus par les entreprises, en l'occurrence les TPE/PME. En voici quelques exemples.

Le poids de la norme est tout d'abord un élément qui semble être très prégnant pour les petites structures qui n'ont pas nécessairement les moyens humains et financiers d'assimiler l'ensemble des réglementations, des réformes. L'objectif pour le chef d'entreprise, notamment au lancement de son activité, est bien d'entrer dans un marché et de réaliser du chiffre, l'aspect administratif pouvant paraître accessoire. Il existe un réel déficit de compréhension des enjeux juridique, un problème de connaissance. **Marion Couffignal** (avocate au barreau de Paris) regrette que « *pour beaucoup, la sécurité juridique de l'entreprise n'est pas un élément prioritaire. Pourtant, le droit peut être créateur de valeur et investir sur la sécurité juridique, c'est investir sur son entreprise* ».

En février 2021, un article du quotidien Le Monde¹² présentait une étude menée par l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) portant sur la relation, au sein des entreprises, entre les droits de propriété intellectuelle (DPI) et les performances économiques. Les résultats de l'étude sont clairs : les entreprises qui détiennent des DPI génèrent en moyenne 20% en plus de recettes par salariés que les entreprises qui n'en détiennent pas, et versent en moyenne des salaires 19% plus élevés. De plus, au niveau européen, seulement 9% des PME possèdent au moins un droit de propriété intellectuelle, contre 60% des grandes entreprises.

L'injustice peut également être vécue au sein d'un marché international où les normes peuvent s'appliquer de manière différente.

C'est le cas par exemple de la publicité des comptes. « *Là où les entreprises françaises ont une obligation de publication de leurs comptes, rendre public de tels éléments financiers auprès de concurrents étrangers peut poser des difficultés de concurrence, légale, mais pouvant être vécue comme déloyale* » explique **Lionel Vignaud**.

Il importe de continuer à communiquer sur l'importance de l'avocat aux côtés des entreprises : à la fois en amont et en aval. Car l'avocat n'est pas uniquement présent pour régler les différends, il peut tout autant intervenir en préventif et en création de valeurs.

¹² « [La propriété intellectuelle, gage de performance des entreprises](#) ». Le Monde, 8 février 2021.

De nouvelles problématiques émergent.

L'universalité de l'accès au droit :

- Le droit à un avocat nécessite-t-il d'être inscrit dans la Constitution ?
- Afin d'éviter tout risque de renoncement au droit, faut-il imaginer une contribution publique à l'accès au droit ? La création d'une « sécurité sociale du droit » qui permettrait à chacun de disposer d'une base de protection juridique serait-elle une solution ? Comme un 6^{ème} risque de la Sécurité sociale ?

La place de l'avocat aux côtés des entreprises :

- La profession doit-elle se questionner sur la manière de promouvoir davantage la présence de l'avocat aux côtés des entreprises, tant en amont qu'en aval ?
- L'avocat étant naturellement un partenaire, un facilitateur, un créateur de valeurs pour les entreprises, faut-il imaginer la mise en place de mesures financières pour inciter la réalisation de diagnostic juridique afin de sécuriser leur structure ?
- Faut-il inciter les pouvoirs publics à ce que la norme soit plus lisible ?
- Faut-il développer la formation juridique des chefs d'entreprise ?

3. Injustices citoyennes

a) *Un sentiment d'appartenance en retrait*

Pour **Caroline Mecary**, « *le sentiment d'appartenance à un groupe politique, social, uni et unique est très important dans la réalisation de la citoyenneté dans un Etat de droit.* » Mais il est regrettable que ce sentiment soit mis à mal depuis plusieurs années, laissant place à une défiance vis-à-vis des institutions, du système de représentativité, entre les individus eux-mêmes et de la démocratie de manière générale. En 2006, l'historien et sociologue **Pierre Rosanvallon** parlait dans son ouvrage *La contre-démocratie, la politique à l'âge de la défiance* d'une « démocratie de la défiance ».

Dans la 9^{ème} édition de l'enquête annuelle d'Ipsos-Sopra Steria pour Le Monde¹³ publiée le 7 septembre 2021, on y apprend que :

- 62% des Français considèrent « *la plupart des hommes et des femmes politiques comme corrompus* »
- 69% affirment que « *le système démocratique fonctionne plutôt mal en France, j'ai l'impression que mes idées ne sont pas bien représentées* ».
- Enfin, pour 79% des sondés, « *les hommes et femmes politiques agissent principalement pour leurs intérêts personnels* ».

¹³ « [Fractures françaises](#) », 2021, 9^{ème} édition, Ipsos/Sopra Steria pour Le Monde, la Fondation Jean Jaurès et l'Institut Montaigne

Cette défiance envers le système politique se retrouve largement dans le domaine de la justice puisque d'après le sondage CSA réalisé pour le Sénat¹⁴, 53% des Français n'ont pas confiance dans la justice et selon le sondage IFOP réalisé pour le CNB¹⁵, 44% des Français estiment que c'est dans le domaine de la justice que les injustices sont les plus nombreuses.

Une légère nuance a pu être apportée par **Anne-Cécile Mailfert**, présidente de la Fondation des Femmes s'agissant de la confiance envers les institutions. Dans une étude réalisée par Kantar pour la Fondation, on observe une légère augmentation du niveau de confiance envers la justice (de 47% en 2020 à 51% en 2021) et envers la police (de 52% à 57%) pour bien prendre en compte les femmes victimes de violence. « *Ces éléments ne doivent pas pour autant occulter la réalité qui révèle encore de fortes inégalités entre les femmes et les hommes. Il faut renforcer le travail des associations et favoriser l'accès à l'information juridique pour les femmes victimes d'injustices* » nous expliquait-elle.

Sur ce travail d'aide aux victimes d'un préjudice et dans l'objectif de leur offrir une possibilité de pouvoir défendre leurs intérêts et obtenir réparation, la présidente de la Fondation des Femmes indiquait l'avancée que représenterait la réintroduction de l'avocat dans le socle processuel de l'action de groupe.

b) *Le recul des libertés fondamentales*

La réponse politique met aujourd'hui à mal les libertés fondamentales dans notre pays. C'est d'ailleurs ce que révèle le Baromètre des droits et de l'accès au droit en France¹⁶ :

- 77% des Français ont le sentiment que les libertés et les droits fondamentaux ont tendance à reculer.
- Ce sentiment est encore plus marqué en Outre-Mer où le chiffre monte à 84%.

Comme l'indiquait **Sébastien Podevyn-Menant**, expert à la Fondation Jean Jaurès, « *le passage de l'individualisme de l'universalité à l'individualisme de la singularité a eu pour conséquence de multiplier les revendications de l'individu. Ce dernier souhaite davantage être reconnu dans toutes les dimensions de son existence, dans son entièreté et sa complexité* ». Ce mouvement entraîne, de la part des citoyens, une demande plus forte de libertés et modifie le rapport qu'ils entretiennent avec l'Etat. « *Être reconnu professionnellement ne suffit pas à se sentir bien au sein de la société. Si un individu est considéré au travail mais pas dans sa vie sociale, alors ce sera une source d'insatisfaction et cela donnera naissance à un sentiment d'injustice* » complète Grégoire Niango.

Ce constat, particulièrement préoccupant sur le recul des libertés, doit questionner tous les citoyens et avocats que nous sommes, attachés aux valeurs de l'Etat de droit.

Seuls 22% des Français pensent, au contraire, que les droits fondamentaux ont plutôt tendance à progresser. Ce sentiment n'est pas nécessairement lié à la crise sanitaire et aux restrictions de libertés qu'elle a engendrées. Déjà, en mai 2019, 77% des Français affirmaient que les libertés et les droits fondamentaux avaient plutôt tendance à reculer. Ce constat est donc bien plus profond et structurel que simplement conjoncturel.

¹⁴ « [Le rapport des Français à la justice](#) », op. cit.

¹⁵ « [Le regard des Français sur les injustices](#) », sondage IFOP pour le CNB, juillet 2021

¹⁶ [Baromètre des droits et de l'accès au droit en France](#), sondage ODOXA pour le CNB, juin 2021

Les déclarations politiques des candidats putatifs à l'élection présidentielle révèlent une volonté d'amoindrir les garanties de respect de l'Etat de droit. Même si ces propositions ne sont que déclaratives, « *cela fera des dégâts dans la confiance en la politique* » indique le chercheur en sciences politiques **Olivier Rouquan**, dans un article paru dans *Le Monde*, le 6 octobre dernier¹⁷.

c) *Un manque d'accès à la connaissance*

La question de la confiance peut être liée à un problème d'information et de connaissance. Selon une étude parue dans l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), les personnes qui n'ont pas le baccalauréat voient les impôts comme étant plus injustes que ceux qui sont diplômés par exemple¹⁸. Une information comprise est donc une information acceptée.

Ce constat se retrouve en matières juridique et judiciaire, perçues comme complexes, nécessitant une maîtrise technique qui doit s'acquérir. Le sondage CSA pour le Sénat¹⁹ nous apprend que :

- 51% des Français connaissent mal le fonctionnement du système judiciaire français. Ce chiffre évolue ensuite en fonction de la catégorie socio-professionnelle (CSP) des répondants.
- Pour les CSP +, 47% des Français connaissent bien le système, contre seulement 37% pour les CSP -.

Et l'écart se creuse encore davantage chez les personnes retraitées.

- 52% des retraités CSP + connaissent bien le système, contre 38% pour les retraités CSP -.

Cette question de l'accès au savoir est un enjeu primordial pour le fonctionnement de toute société et ce tout au long de la vie des citoyens.

Face à ce constat, le pouvoir politique tend à promouvoir une simplification législative et réglementaire et l'on observe régulièrement des projets de loi commençant par « simplification », « accès simplifié à la justice », « accélération ». Or, ces efforts sont bien souvent inopérants et peuvent avoir un effet contreproductif. Comme l'indique **Grégoire Niango**, « *l'avocat doit assumer la complexité du droit. Il n'est donc pas possible de faire l'économie du langage juridique et il est par conséquent nécessaire d'en valoriser les traducteurs, à savoir nous, les avocats* ».

Intermédiaires et traducteurs, les avocats sont au service des individus en assumant la complexité du droit et en en valorisant la nuance pour mieux protéger. Ils sont au service de la société pour s'assurer que le droit, infrastructure de base de la collectivité, reste au service du bien commun. Ils sont également au service du dialogue pour désamorcer les conflits et tensions inhérentes à la vie collective tout en préservant la cohésion du corps social.

¹⁷ « [Election présidentielle : la droite et l'extrême droite à l'assaut de l'Etat de droit](#) », Franck Johannès, *Le Monde*, 6 octobre 2021.

¹⁸ « [Les déterminants sociaux du sentiment d'injustice fiscale](#) », Kevin Bernard et Alexis Spire, OFCE, 2019.

¹⁹ « [Le rapport des Français à la justice](#) », op. cit.

d) *La transition écologique, comme une goutte de trop*

La question du changement climatique et de la transition écologique est apparue dans ce diagnostic comme un facteur générateur d'injustices. L'injustice climatique, elle aussi, se cumule et se superpose aux autres types d'injustices. Voire même, elle s'appliquerait en priorité sur les personnes déjà vulnérables. C'est en tous cas ce que nous indique **Philippe Mayol**, directeur général de la Fondation Terre Solidaire : « *une personne qui se trouve déjà en situation de vulnérabilité, de précarité, qui subit des injustices par rapport à ses origines, à son genre, subira, de fait, des injustices plus grandes liées aux changements climatiques.* ».

Il prenait notamment l'exemple de l'injustice vis-à-vis des assurances. Une personne vivant dans une zone touchée par des risques naturels importants va devoir payer des assurances de plus en plus onéreuses pour se prémunir des conséquences de ces risques naturels. De manière générale, les populations marginalisées et les plus pauvres sont celles qui, par manque de moyens économiques, vivent dans des zones exposées aux pollutions et aux risques climatiques indique le rapport de l'association Notre Affaire à Tous²⁰.

Un article paru dans la revue de l'OFCE en janvier 2020²¹ montrait que les politiques publiques actuelles favorisant la transition écologique ont tendance à porter la responsabilité sur les individus et notamment sur les consommateurs plutôt que sur les producteurs. L'auteur de l'article expliquait ainsi que « *ce dispositif fait porter concrètement l'effort aux ménages qui utilisent le plus leurs voitures. Or ceux qui bénéficient le moins d'alternatives sont de revenus modestes ou moyens, résidant à distance des centres des villes gentrifiées, des facilités de transport et des services publics associés.* »

De plus, une étude du Credoc menée en 2019 nous apprend que si la conscience environnementale est très présente et les pratiques de consommations plus durables chez les populations aisées, leur sobriété écologique, du fait de la mobilité liée à leur mode de vie, reste très minoritaire²².

Le rapport précédemment cité de Notre Affaire à Tous nous livre quelques données permettant de mesurer le niveau d'injustice qui peut se faire ressentir chez les populations les moins favorisées.

- Dans le monde, les 10% les plus riches sont responsables de 52% des émissions de CO2 cumulées entre 1990 et 2015 et les 1% les plus riches sont responsables à eux seuls de 15% des émissions cumulées.
- En France, la consommation des 20% des ménages les plus modestes représente 11% des émissions de CO2 alors que celle des 20% des ménages les plus aisés est responsable de 29% des émissions.

« *En proportion de leurs revenus, les 10% les plus pauvres paient 4 fois plus de taxe carbone que les 10% les plus riches* » peut-on encore lire dans ce rapport.

Selon **Philippe Mayol**, nous observons, en réponse à la « crise environnementale », la multiplication du concept de « bien commun ». Définis par la prix Nobel d'économie **Elinor**

²⁰ « [Un climat d'inégalités. Les impacts inégaux du dérèglement climatique en France](#) », Notre Affaire à Tous, décembre 2020.

²¹ « [La fabrique des inégalités environnementales en France : approches sociologiques qualitatives](#) », Valérie Deldrève, Revue 165 de l'OFCE, janvier 2020.

²² « [Consommation durable : l'engagement de façade des classes supérieures](#) », Credoc, 2019.

Ostrom, les biens communs sont des biens nécessaires à la vie de tous les citoyens et au vivre ensemble de nos sociétés : ce sont donc des éléments naturels tels que l'air, l'eau, l'énergie mais cela peut également concerner des biens communs sociaux tels que la santé, l'éducation, la culture, etc. Il s'agit de trouver une alternative, une troisième voie entre le privé et le public, entre le marché et l'Etat.

Aujourd'hui, « *le modèle le plus achevé de bien commun est l'encyclopédie Wikipédia. Les auteurs s'auto-organisent, disposent d'instances de régulation collective, ne se versent pas de salaire mais sont « rémunérés » dans la mesure où ils peuvent utiliser librement et gratuitement la production de tous les participants* » peut-on lire dans un article du site France de Harvard Business Review²³.

Au regard de ces différents éléments, nous sommes face à plusieurs problématiques :

De nouvelles entités juridiques : les biens communs :

- La notion de bien commun pourrait-elle être appliquée aux milieux judiciaires ?
- Doit-on réfléchir à une nouvelle définition juridique pour un bien qui n'est ni privé ni public ?

La profession d'avocat et l'Etat de droit :

- Faut-il rappeler l'importance du bloc de constitutionnalité et les organisations qui le préserve ?

L'accès à la connaissance pour favoriser l'accès au droit :

- Comment la profession peut-elle mieux sensibiliser à la justice et au fonctionnement de ses institutions ? Faut-il démultiplier la journée du droit dans les collèges dans d'autres structures ?
- L'intégration d'une nouvelle matière au lycée serait-elle une solution ?
- Ne faut-il pas réintroduire l'avocat dans le socle processuel de l'action de groupe pour permettre un plus grand accès aux droits pour les victimes ?

IV. ANNEXES

Annexe n° 1 - Bibliographie.

Communication

Wolfelsperger Alain, 1981. « Injustices, inégalités et différences ». IVème session de l'Université d'été de la Nouvelle Economie, Aix-en-Provence, septembre 1981.

Article

²³ « Le bien commun, une réalité pour demain ? », Pascal Junghans, Harvard Business Review France, mai 2021.

Boutaud Aurélien. « Sentiments d'injustice. Des inégalités à fleur de peau ». Direction de la Prospective et du Dialogue Public – Métropole de Lyon, juin 2020.

Depraz Samuel, interview. « Inégalités territoriales et politiques publiques ». Direction de la Prospective et du Dialogue Public – Métropole de Lyon, janvier 2020.

Galland Olivier. « Que nous dit la « courbe de l'éléphant » de Branko Milanovic ? ». Telos, 2018.

Guienne Véronique. « Les inégalités injustes ». SociologieS, Débats. 18 octobre 2011.

Guigou Elisabeth. « La justice, service public ». Après-demain. 2010.

Roberge Jean-François. « Le sentiment de justice. Un concept pertinent pour évaluer la qualité du règlement des différends en ligne ? ». Revue juridique de la Sorbonne, juin 2020.

Sainsaulieu Ivan, interview. « Inégalités sociales et sentiments d'injustice ». Direction de la Prospective et du Dialogue Public – Métropole de Lyon, novembre 2019

Warnant Achille, Delpirou Aurélien. « La France périphérique un an après : un mythe aux pieds d'argile ». Analyse Opinion Critique (AOC), décembre 2019.

Rapport

Assemblée nationale

- Dufrègne Jean-Paul et Mattei Jean-Paul. « Services publics dans les territoires ruraux : pour une relance de l'aménagement du territoire ». Rapport d'information, Assemblée nationale, 10 octobre 2019.

Centre d'observation de la société

- « Pauvreté dans les DOM ». Centre d'observation de la société, septembre 2020.
- « Les inégalités de salaires repartent à la hausse depuis la crise de 2008 ». Centre d'observation de la société, avril 2021.

Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observatoire des Conditions de Vie (CREDOC)

- Hébel Pascale, Sessego Victoire. « Consommation durable : l'engagement de façade des classes supérieures ». Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observatoire des Conditions de Vie (CREDOC), mars 2019.

Conseil d'analyse économique

- Colin Nicolas, Landier Augustin, Mohnen Pierre, Perrot Anne. « Economie numérique ». Conseil d'analyse économique, 26 octobre 2015.

Conseil national des barreaux

- « Baromètre des droits et de l'accès au droit en France », CNB/ ODOXA, 2021.
- « Le regard des Français sur les injustices ». CNB/IFOP, 2021.

Défenseur des droits

- « Enquête sur l'accès aux droits. Relations des usagères et usagers avec les services publics : le risque du non-recours ». Défenseur des droits, 2017.
- « Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics », Défenseur des droits, 2019.

Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCEfh)

- « Rapport sur la parité : le Haut Conseil à l'Egalité appelle les partis politiques à s'engager pour le partage du pouvoir entre les femmes et les hommes », HCEfh, février 2015.

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)

Rapport présenté à l'Assemblée générale du 15 octobre 2021

Ce rapport interne à l'institution et non soumis au vote ne présente aucun caractère définitif et ne doit en aucun cas faire l'objet d'une diffusion ou d'une réutilisation en dehors de ce strict cadre.

- « En 2015, les prix dans les DOM restent plus élevés qu'en métropole ». INSEE, 2016.
- Rolland Annaïck. « L'usage des technologies de l'information et de la communication par les ménages entre 2009 et 2018 ». INSEE, 2019.
- Rolland Annaïck et Legleye Stéphane. « Une personne sur six n'utilise pas Internet, plus d'un usager sur trois manque de compétences numériques de base ». INSEE, 30 octobre 2019.
- « France, portrait social. Edition 2020 ». INSEE, décembre 2020.

Institut Montaigne

- Babinet Gilles. « Enjeux numériques des territoires : le citoyen-utilisateur au centre des réflexions ». Institut Montaigne, 2019
- Cautrès Bruno. « Aux sources de la fracture sociale : portrait d'une France en morceaux ». Institut Montaigne, 2019
- Poirier Victor. « Inégalités : territoriales, peut-être, sociales, surtout ». Institut Montaigne, 2019
- « Les chefs d'entreprise et la justice en France », Institut Montaigne, Club des Juristes, février 2020.
- « Justice : faites entrer le numérique ». Institut Montaigne, 2017.
- « La France en morceaux. Baromètre des Territoires 2019 ». Institut Montaigne, 2019.

Ipsos Stora

- « Fractures françaises. 2021 – 9^{ème} édition ». Ipsos Stora/ Le Monde, Fondation Jean Jaurès, Institut Montaigne, septembre 2019.

Familles Rurales

- « Territoires ruraux : perceptions et réalités de vie ». Familles Rurales/IFOP, octobre 2018.

Fondation Jean Jaurès

- Le Bras Hervé, Fink Philipp, Hennicke Martin, Tiemann Heinrich, Warnant Achille. « Les inégalités socio-spatiales en France et en Allemagne ». Fondation Jean Jaurès et Friedrich-Ebert, 2020.
- Warnant Achille. « Les villes moyennes sont de retour ». Fondation Jean Jaurès, 2020.

France Stratégie

- Le Hir Boris, Dherbécourt Clément. « 2017-2027 – Dynamiques et inégalités territoriales ». France Stratégie, juillet 2016.
- Pisani-Ferry Jean, Lenglard Fabrice, Agacinski Daniel, Bon-Maury Gilles. « Lignes de faille. Une société à réunifier ». France Stratégie, octobre 2016

Ministère de la transition écologique et solidaire et Ministère de l'économie, des finances et de la relance

- « Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat. #PLF2021 ». Ministère de la transition écologique et solidaire et le ministère de l'économie, des finances et de la relance, septembre 2020.

Notre Affaire à Tous

- « Un climat d'inégalités – Les impacts inégaux du dérèglement climatique en France ». Notre Affaire A Tous, 2020.

Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)

- « Sous pression : la classe moyenne en perte de vitesse. Vue d'ensemble et principaux résultats ». OCDE, 2019.

Observatoire des inégalités

- « L'Assemblée nationale ne compte quasiment plus de représentants des milieux populaires ». Observatoire des inégalités, novembre 2018.

Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore)

- Warin Philippe. « L'envers de la « fraude sociale ». Le scandale du non-recours aux droits sociaux ». Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore), 2012.

Observatoire Français des Conjonctures Economiques

- Bernard Kevin et Spire Alexis. « Les déterminants sociaux du sentiment d'injustice fiscale ». OFCE, 2019.
- Deldrève Valérie. « La fabrique des inégalités environnementales en France : approches sociologiques qualitatives ». OFCE, janvier 2020.

Sénat

- Genest Jacques. « L'implantation des services de l'Etat dans les territoires : état des lieux et enjeux financiers ». Commission des finances, Sénat, 2020.
- « Le rapport des Français à la justice », sondage CSA pour le Sénat, septembre 2021

UFC Que Choisir

- « Transition vers le très haut débit. L'inadmissible amplificateur de la fracture numérique », UFC que Choisir, 2017.
- « Opinion des Français sur la taxe carbone ». CSA/UFC Que Choisir, 2009.

Ouvrage

Algan Yann, Cahuc Pierre, Zylberbeg André. « La fabrique de la défiance... et comment s'en sortir ». Albin Michel, 2012.

Atlan Monique et Droit Roger-Pol. « Le sens des limites ». Observatoire, 2021.

Baranès William, Frison-Roche Marie-Anne. « La justice. L'obligation impossible ». Points, 1999.

Coquard, Benoît. « Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin ». La Découverte, 2019.

Courcelle Thibault, Fijalkow Ygal, Taulelle François. « Services publics et territoires. Adaptations, innovations et réactions ». Presses universitaires de Rennes, 2018.

Davezies Laurent. « La crise qui vient. La nouvelle fracture territoriale ». Seuil, 2012.

Davezies Laurent. « L'Etat a toujours soutenu ses territoires ». Seuil, 2021.

Friedman Thomas. « La Terre est plate. Une brève histoire du XXIème siècle ». Saint Simon, 2006.

Garapon Antoine. « Le Gardien des promesses. Justice et démocratie ». Odile Jacob, 1996.

Levy Jacques, Fauchille Jean-Nicolas, Povoas Ana. « Théorie de la justice spatiale. Géographies du juste et de l'injuste ». Odile Jacob, 2018.
Rosa Hartmut. « Accélération. Une critique sociale du temps. » La Découverte Poche, 2013.
Rosanvallon Pierre. « La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance ». Seuil, 2006.
Spector Céline. « Eloges de l'injustice. La philosophie face à la déraison ». Seuil, 2016.
Tyler R. Tom. « Procedural Justice, Legitimacy, and the Effective Rule of Law ». The University of Chicago Press, 2003.

Article de presse

Bombaerts Jean-Paul. « Patrick Artus : Il faut relever les salaires ». L'Echo, 5 juillet 2020.
Brigaudeau Christel. « Nouveau classement Pisa : l'école française, cette élève « moyenne » qui ne progresse pas ». Le Parisien, 3 décembre 2019
Guyard Charles. « Dans les Deux-Sèvres, le succès d'un « territoire zéro chômeur de longue durée » ». Europe 1, 5 décembre 2020.
Johannès Franck. « Election présidentielle : la droite et l'extrême droite à l'assaut de l'Etat de droit ». Le Monde, 6 octobre 2021.
Louis Paul. « Sondage BFM-T – 8 Français sur 10 jugent que les recettes des impôts sont mal utilisées ». 10 avril 2019.
Madeline Béatrice. « La propriété intellectuelle, gage de performance des entreprises ». Le Monde, 8 février 2021.
Quiret Matthieu. « Les maisons de services au public victime de leurs succès ». Les Echos, janvier 2019.
Soulé Véronique. « Dix injustices scrutées à la loupe ». Libération, 29 décembre 2014.

Rencontres

Assemblée des Départements de France (ADF).

- Jérôme Briend, conseiller technique.

Association des Régions de France (ARF).

- Karine Goulet, secrétaire générale.

Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

- Lionel Vignaud, directeur des affaires économiques, juridiques et fiscales

Fondation Jean Jaurès.

- Gilles Finchelstein, directeur général ;
- Achille Warnant, expert, doctorant en géographie à l'Ecole des hautes études en sciences sociales ;
- Adrienne Brotons, experte, économiste ;
- Sebastien Podevyn-Menant ; expert, politologue.

Fondation des Femmes.

- Anne-Cécile Mailfert, présidente.

Fondation Terre Solidaire.

- Philippe Mayol, directeur général

Rapport présenté à l'Assemblée générale du 15 octobre 2021

Ce rapport interne à l'institution et non soumis au vote ne présente aucun caractère définitif et ne doit en aucun cas faire l'objet d'une diffusion ou d'une réutilisation en dehors de ce strict cadre.

Force Ouvrière (FO).

- Béatrice Clicq, secrétaire confédérale en charge de l'égalité et du développement durable, présidente du groupe FO au Conseil économique, social et environnemental (CESE).

Institut français d'opinion publique (IFOP)

- Frédérique Dabi, directeur général

Institut Montaigne.

- Harold Epineuse, expert des questions justice, universitaire, secrétaire général adjoint et directeur exécutif de l'Institut des hautes études sur la justice (IHEJ).